

Réunion de Conseil Municipal

Lundi 02 mai 2016

Présents : Laurence BIWERSI-PATOIS, Bernard BROGNARD, Myriam CAILLE, Jérôme CHEVALIER, Didier DONEY, Emmanuel GREMAUD, Vanessa GUINCHARD, Ludovic LAMBERT, Sylvain LAURENT, Victor PEREIRA, Jean-Michel TOURNIER, Jean-Marie TRIPONNEY et Franck VILLEMAIN

Excusés : Arnaud FORTIN qui donne procuration à Franck VILLEMAIN

Absente : Anne-Lyse GASNER

Secrétaire de séance : Myriam CAILLE

1. Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 04 avril 2016 :

Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 04 avril 2016 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2. Subventions 2016 aux associations

Associations de Frambouhans

Après l'étude de la commission « Vie associative » et l'analyse des différents questionnaires retournés par les associations, il est proposé d'octroyer les subventions de fonctionnement suivantes :

- ◇ A.C.C.A. (Chasse) 160.00 €
- ◇ Club de l'amitié 160.00 €
- ◇ Le Muppet's Band 160.00 €
- ◇ Les ailes de la Cendrée 160.00 €
- ◇ A.S.F. (Foot) 15 € par licencié de - de 18 ans, soit 77 licenciés x 15 = 1155.00 €
- ◇ GAF 610.00 € sachant qu'une somme de 51.20 € sera retenue pour le remplacement d'une clef.
- ◇ LES PETITS ECOLIERS 5.00 € par enfant scolarisés à FRAMBOUHANS soit 121 élèves x 5 = 605.00 € sachant qu'une somme de 358.08 € sera retenue pour le marquage au sol réalisé dans la cour de

l'école par l'entreprise GLOBAL, et une somme de 204.00 € sera retenue pour le contrôle de sécurité des buts et panneaux de basket réalisé par la société SOCOTEC.

Le Conseil Municipal valide les propositions à l'unanimité, un courrier sera envoyé aux associations.

Associations extérieures à Frambouhans

Suite à la demande de subvention de la JEANNE D'ARC de Maîche, et après étude de leur dossier qui concerne 9 enfants de moins de 18 ans de notre commune, la commission « Vie associative » propose d'attribuer une subvention à hauteur de 15 € par enfant de moins de 18 ans soit 135.00 €.

Suite à la demande de subvention du Tennis Club de Maîche, et après étude de leur dossier qui concerne 14 enfants de moins de 18 ans de notre commune, la commission « Vie associative » propose d'attribuer une subvention à hauteur de 15 € par enfant de moins de 18 ans soit 210.00 €.

Suite à la demande de l'ADMR, le responsable de la Commission « Vie associative » informe le Conseil Municipal que les quatre communes (Frambouhans, Les Ecorces, Fournet-Blancheroche et Charquemont) versent la même côte part à savoir 0.90 € par habitant soit 787.50 € équivalent à l'avis population INSEE du 1^{er} janvier 2016 qui est de 875 habitants.

En contrepartie de la disponibilité de l'Harmonie de Maîche au cours de la Cérémonie du 11 novembre, la commission « Vie associative » propose d'attribuer une subvention de 160.00 € à cette association.

Le Conseil Municipal valide les propositions à l'unanimité, un courrier sera envoyé aux associations.

Associations à but caritatif ou humanitaire extérieures à Frambouhans

Afin de poursuivre la politique adoptée depuis plusieurs années concernant les associations à but caritatif ou humanitaire extérieures à FRAMBOUHANS, à savoir allouer un montant de 100.00 € à une association différente chaque année, la commission « Vie associative » propose d'attribuer une subvention de 100.00 € au secours populaire. Pour information, 6 demandes ont été reçues en Mairie.

Le Conseil Municipal valide la proposition à l'unanimité, un courrier sera envoyé aux associations.

Voyages scolaires des enfants du village fréquentant des établissements scolaires extérieurs à Frambouhans

Afin de poursuivre la politique adoptée depuis plusieurs années concernant les demandes de subventions pour les voyages scolaires des enfants du village fréquentant des établissements scolaires extérieurs à Frambouhans, la commission « Vie associative » propose de ne pas attribuer de subvention. Pour information, 1 seule demande a été reçue en Mairie pour 2016.

Le Conseil Municipal valide la proposition à l'unanimité, un courrier sera envoyé aux établissements scolaires.

3. Choix du Maître d'œuvre pour l'étude d'assainissement

Au vu des travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement restant à faire sur la commune, le conseil municipal, en date du 11 janvier 2016, a autorisé Monsieur le Maire à lancer une consultation dans le but de trouver un Maître d'œuvre afin de réaliser l'étude et de connaître les estimatifs des différents travaux. En fonction des montants, une décision sera prise sur la date de réalisation de ces travaux. Une convention a été signée avec le SIVU de l'eau du Plateau Maîchois afin que celui-ci puisse réaliser également l'étude et de connaître les estimatifs de travaux sur le réseau d'eau potable.

Après l'analyse des offres reçues en Mairie, Monsieur le Maire propose de retenir le cabinet d'étude JDBE de Besançon (25) pour un montant de 7 600.00 € HT pour la tranche ferme, et 5 700.00 € HT pour la tranche conditionnelle pour les travaux d'assainissement.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition, et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés se rapportant à cette opérations.

4. Emploi des saisonniers :

Suite à l'appel à candidature envoyé dernièrement à la population du village dans le but de recruter un étudiant pour le mois de juillet et un étudiant pour le mois d'août, et après analyse de la commission « Finances et Ressources Humaines », Monsieur le Maire propose de recruter Monsieur Florian BROSSARD pour le mois de juillet, ainsi que Monsieur Quentin LOIGET pour le mois d'août.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition.

5. Validation de devis :

Réfection du parvis de la Mairie :

Monsieur l'adjoint en charge de la commission « Cadre de Vie » expose au Conseil Municipal l'étude quant à la réfection du parvis de la Mairie réalisé en 2005 en béton désactivé, et présentant des dégradations importantes. Suite à l'étude des devis se rapportant à cette opération, la commission propose de retenir l'entreprise DUC et PRENEUF (25) pour un montant de travaux de 18 799.55 € HT.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition, et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

Aménagement de sécurité :

Suite à la validation des aménagements de sécurité lors de la réunion de conseil du 04 avril dernier, Monsieur l'adjoint en charge de la commission « Voirie » expose au Conseil Municipal que 3 devis ont été demandés pour la signalisation de ces aménagements. Après étude de ceux-ci, il propose de retenir l'entreprise SIGNAUX GIROD pour la somme de 2 824.83 € HT.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition, et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

Mise en place d'une signalisation verticale sur les places de parking adaptées :

Suite au diagnostic accessibilité réalisé dernièrement par SOCOTEC, il est notifié qu'il manque des panneaux sur 4 places de parkings réservées aux personnes à mobilité réduite. Après étude de différents devis, Monsieur

l'adjoint en charge de la commission « Voirie » propose de faire l'acquisition de 4 panneaux auprès de la société SIGNAUX GIROD pour un montant de 829.73 € HT.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition, et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

6. Décisions modificatives sur le budget Zone Artisanale :

DM N°01 : Régularisation de TVA

DF 605-011	- 0.08 €
RF 658-65	+ 0.08 €

Le Conseil Municipal valide la proposition à l'unanimité.

La séance est levée à 21 h30.

CONSEIL MUNICIPAL DE FRAMBOUHANS

Réunion du 02 mai 2016

Questions diverses

Information n°1 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réunion de travail du 11 mai 2016 à 20h15, et demande à ce que l'ensemble des conseillers soit présent dans le but d'apporter le maximum d'information concernant le PLU.

Information n°2 :

Lors de la remise en place de l'horloge de l'église par l'entreprise Prêtre, une conseillère transmet les différents conseils qui lui ont été donnés oralement par le technicien.

Afin de bien respecter la marche à suivre pour toutes les personnes intervenant sur cette horloge, il est prévu de demander à l'entreprise PRETRE de nous fournir toutes les indications de bon usage et au besoin de se déplacer pour nous montrer sur place les gestes à adopter.

Information n°3 :

Un conseiller propose de former une commission pour étudier la journée du patrimoine qui sera organisée l'année prochaine.
